

POLE RESSOURCES

**OFFRE DE MISSION
VOLONTARIAT CIVIQUE**

Dans le cadre de son action citoyenne, le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire offre vingt missions de service civique qui ont pour vocation d'aider des jeunes en facilitant leur insertion sociale et professionnelle.

Lieu : En centre de secours et/ou au centre départemental d'incendie et de secours de Saint-Etienne en fonction du lieu de résidence du volontaire afin de minimiser les transports.

Profil :

- Etre âgé de 16 à 25 ans.
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Durée du contrat : 10 mois (2 septembre 2019 au 30 juin 2020)

Temps de travail hebdomadaire : 28 heures

Indemnité mensuelle :

- 580.55 euros net non soumise à l'impôt sur le revenu et non cumulable avec certaines allocations ou indemnités. Une majoration d'indemnité de 107.68 euros net par mois supplémentaire sera attribuée en substitution du RSA ou d'une bourse d'enseignement supérieur.
- Titre repas nominatif d'une valeur faciale de 5.52 euros pour chaque journée de mission.
- Bon « chaussure de sport », d'une valeur de 70 euros en début de mission.

L'engagement service civique est compatible avec une poursuite d'étude ou un emploi à temps partiel.

Formations proposées:

- secours à personne (premiers secours en équipe niveau 1 et 2) et interventions diverses
- formateur aux « gestes qui sauvent »
- formateur PSC 1 (prévention et secours civique niveau 1)

Missions principales : Dans le cadre d'une action d'intérêt général, les agents recrutés participeront à l'ensemble des missions administratives, techniques et opérationnelles du service départemental d'incendie et de secours de la Loire dans les domaines du secours à personne ainsi que des activités de logistique, formation, communication, développement du volontariat et de sensibilisation du grand public aux gestes qui sauvent.

De façon optionnelle, en cas d'engagement comme sapeur-pompier volontaire à l'issue du service civique dans le centre de secours le plus proche du domicile et en accord avec le chef de centre, le complément de formation initiale d'application de sapeur-pompier volontaire (unité de valeur incendie) sera dispensée.

Ce qui offrira également la possibilité de suivre le module complémentaire de Service Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes (SSIAP 1) et celui d'animateur de jeune sapeur-pompier équivalent au Brevet d'Animateur de séjours de vacance sans hébergement.

Qualités personnelles appréciées :

- Respect des valeurs,
- Sens des relations humaines,
- Aptitude au travail en équipe,
- Qualité d'écoute et d'analyse,
- Adaptabilité,
- Ponctualité,
- Disponibilité.

Modalités de candidature :

Cet emploi est ouvert sans condition de diplôme ni d'expérience.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une candidature manuscrite ;
- un curriculum vitae ;
- une photo d'identité récente ;
- des copies des diplômes et du permis de conduire voiture (B) ou poids lourd (C) le cas échéant.

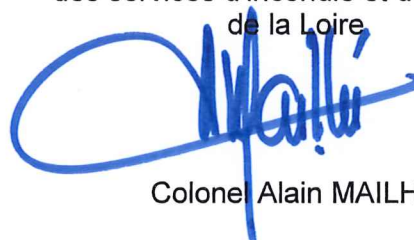
Contact : Tous renseignements complémentaires pourront être apportés par le Capitaine Philippe ROBERT ☎06.07.30.50.19 ✉ p.robert@sdis42.fr

Les candidatures devront parvenir au SDIS 42 au plus tard le **vendredi 7 juin 2019 à 17 heures** et seront adressées à :

Monsieur le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Loire
Pôle ressources
Bureau des ressources humaines
8, Rue du chanoine Ploton – CS50541 - 42007 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Saint-Etienne, le **- 3 MAI 2019**

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Colonel Alain MAILHÉ

Diffusion :

- CODIR
- Chefs de groupements
- Chefs de compagnie et de bureaux
- Chefs des centres d'incendie et de secours
- Sites Intranet, Internet du SDIS 42 et du service civique